



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Madame Bety WAKNINE
Directrice générale
Mont des Arts, 10-13-
B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : 04/PFD/1749460 (corr. DU :D. GUSTIN, F. EKILA)

Réf. CRMS : GM/AA/BXL70048_658_Petite_rue_du_Musée_Fritkot

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 28-07-2020

Objet : BRUXELLES. Mont des Arts. Construction d'un Fritkot sur la place de la petite rue du Musée.
Avis de la CRMS

Madame la Directrice générale,

En réponse à votre courrier du 01/07/2020, reçu le 02/07/2020, nous vous communiquons *l'avis défavorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 15/07/2020.

La place de de la petite rue du Musée se situe dans la zone de protection de l'ensemble classé formé par le Palais de Charles de Lorraine, la Chapelle royale protestante et le Palais de l'Industrie nationale ainsi que dans la zone de protection de l'ancienne pharmacie Ch. Delacre, classée comme monument. Tout comme le reste du Pentagone, elle se situe également en ZICHEE.

La demande porte sur le placement d'un 'fritkot' sur la place de la petite rue du Musée. Elle cadre dans le projet de la Ville de Bruxelles de (rem)placer sur son territoire certains kiosques fixes, par des fritkots uniformes. Référence iconique des traditions culinaires belgo-bruxelloises, la « culture du Fritkot » est inscrite à l'inventaire du patrimoine immatériel de la Région depuis 2017.

Le fritkot type, issu d'un concours organisé par la Ville de Bruxelles, se présente comme un parallélépipède avec une base de 3m sur 7m50. La hauteur est de 3,08 m, augmentée de +/- 0,5 m pour la pose d'une enseigne lumineuse, personnalisable dans sa forme ou ses supports.

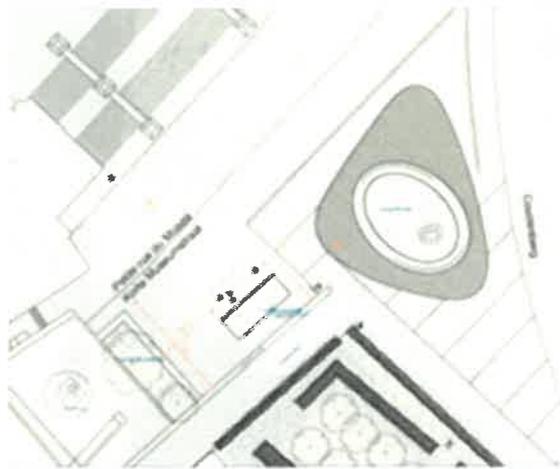


Dessin 3D du fritkot, extrait du dossier de demande

La face avant est constituée d'un grand panneau amovible recouvert d'inox poli. En position ouverte, il devient un auvent de 7,5 m sur 3,08 m. La face vitrée située en second plan est recouverte de carrelages 14x14 de couleur à définir en fonction de chaque projet. Les faces arrière et latérales sont constituées de panneaux en inox poli. La face arrière dispose d'une porte d'accès à un WC accessible par l'extérieur. La face latérale gauche comporte une double porte donnant accès à un local technique / poubelles ; celle de droite une double-porte pour accéder au fritkot. Toutes ces portes s'inscrivent dans la modulation des panneaux d'inox

1/3

poli. L'enseigne et le revêtement de la façade avant (en position ouverte) peuvent être personnalisés. L'ensemble repose sur un socle destiné à rattraper la pente.



Plan d'implantation extrait du dossier de demande

Le fritkot qui fait l'objet de la présente demande est projeté sur la place de la petite rue du Musée. Il s'implante sur un axe majeur de circulation piétonne, entre la place Royale et le bas de la ville. L'espace concerné par la demande résulte du réaménagement, dans les années 1980, de la partie basse du Coudenberg. Ce réaménagement faisait suite à la démolition de l'enfilade de maisons qui s'y trouvait, suscitant à l'époque d'importants débats urbanistiques car il s'agissait de la dernière poche habitée entre la rue Royale et le Mont des Arts. Il en résulte un espace résiduel, jouté de murs de soutènement surmontés d'un verdoisement (non entretenu) à l'arrière de la statue de Charles de Lorraine.



La place de la petite rue du Musée en été 2020 déjà encombrée par la présence d'un container d'information touristique © CRMS

La CRMS n'est pas favorable à la demande. De manière générale, elle plaide pour le désencombrement de l'espace public et sa mise en valeur par des aménagements structurels et structurants, d'autant qu'il s'agit ici du quartier du Mont des Arts, un lieu emblématique du Pentagone. La CRMS craint que le Fritkot et ses abords ne requièrent un entretien trop intensif que pour garantir à terme la propreté du lieu mais aussi que cette installation entraîne le placement d'une série d'autres dispositifs (poubelles, tables, chaises, etc.) de nature à envahir davantage l'espace public et à porter atteinte à sa lisibilité.

Le Fritkot se situerait par ailleurs dans le prolongement de l'escalier venant du jardin du Mont des Arts et dans le cône de vue entre le bas de la ville et la place Royale. Cette visibilité n'est pas souhaitable d'autant plus qu'il s'agirait d'une installation fixe. A ce sujet, il apparaît que l'implantation aurait pu être plus discrète notamment en translatant le fritkot vers le mur de soutènement de droite ou en le retournant de 90° (pour se retrouver parallèle au mur aveugle à l'arrière de Charles de Lorraine). A noter que le dispositif publicitaire qui couronne le Fritkot est très invasif et accentuerait davantage sa visibilité.

Dès lors, la Commission estime que le quartier du Mont des Arts, qui rassemble les plus prestigieuses institutions culturelles de Belgique dans un contexte urbanistique à haute valeur patrimoniale, mérite une proposition plus raffinée. Le placement à cet endroit d'un fritkot permanent présentant un modèle type n'apparaît dès lors pas comme une solution adéquate. Un lieu plus approprié ne pourrait-il pas être trouvé, comme par exemple dans les boutiques vides situées sous les arcades du Mont des Arts ?

L'exploration de cette piste - ou d'une autre option plus discrète que celle de la présente demande - devrait permettre de trouver une formule combinant à la fois la requalification de l'espace public et la valorisation commune des patrimoines urbanistique et immatériel.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe



C. FRISQUE
Président

c.c. à Urban.brussels : DPC (S. Valcke, J. Vandersmissen, M. Kreutz, H. Lelièvre), DU (D. Gustin, F. Ekila, urban_avis.advis@urban.brussels); SCRMS (C. Vandersmissen, M. Badard, crms@urban.brussels).